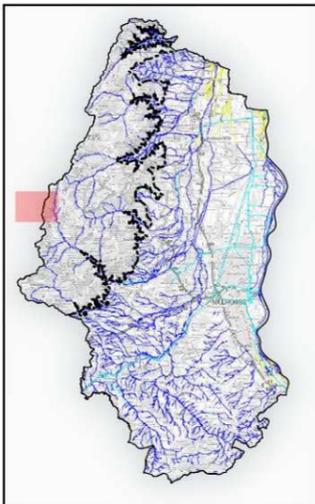


RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche
N° 29



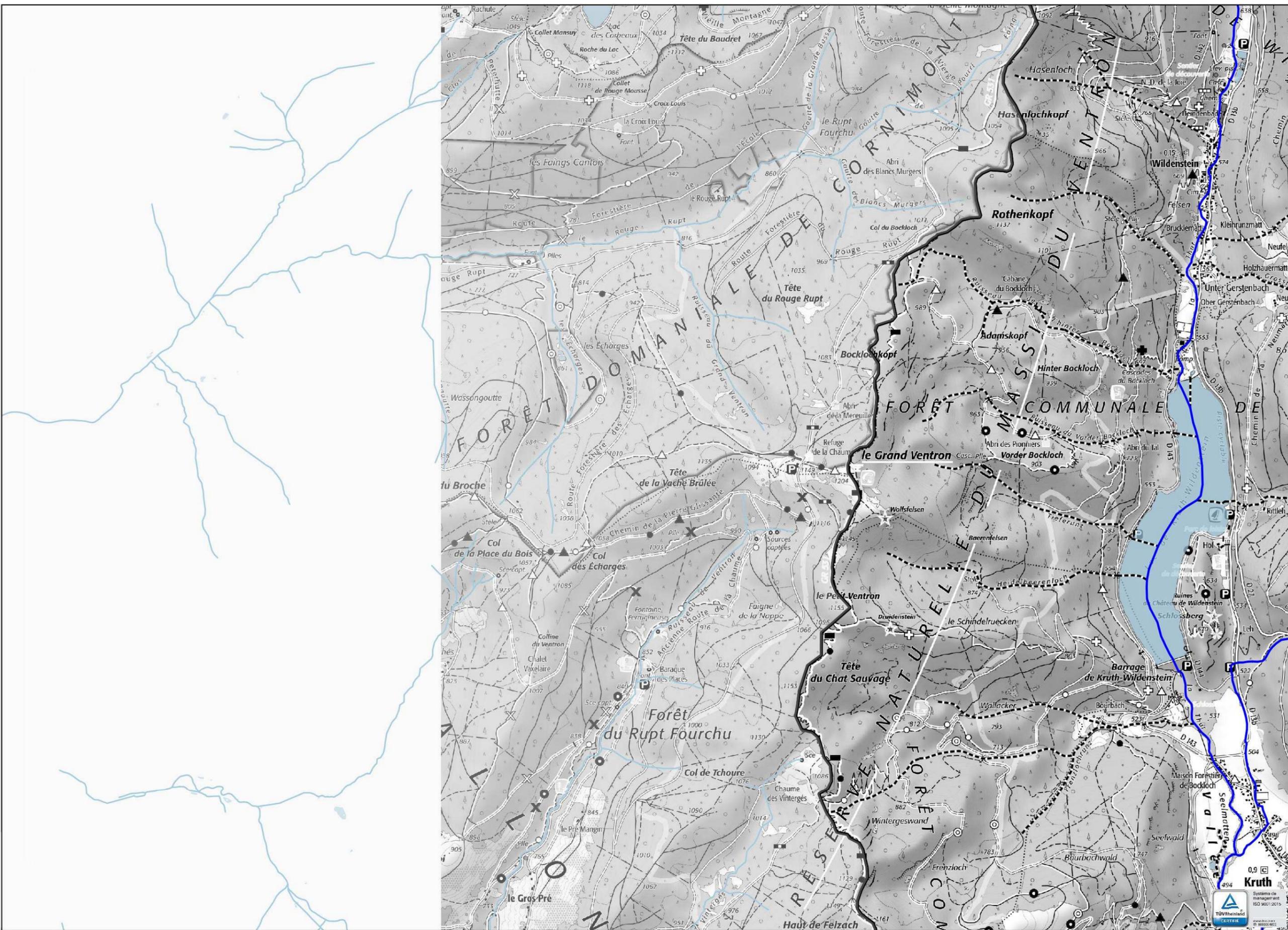
Légende

- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
- Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
- Canal * (ex non cours d'eau)
- - - Autre écoulement (ex non cours d'eau)
- - - Linéaire non prospecté *
- - - Limite zone de prospection

* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

1:25 000
0,5 1 km

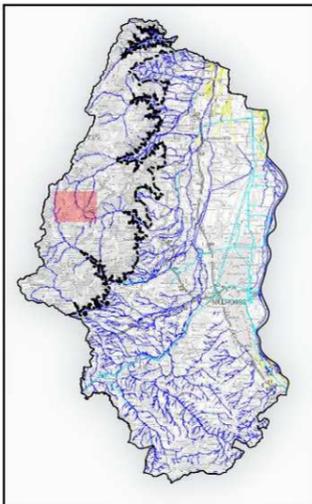
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche
N° 30

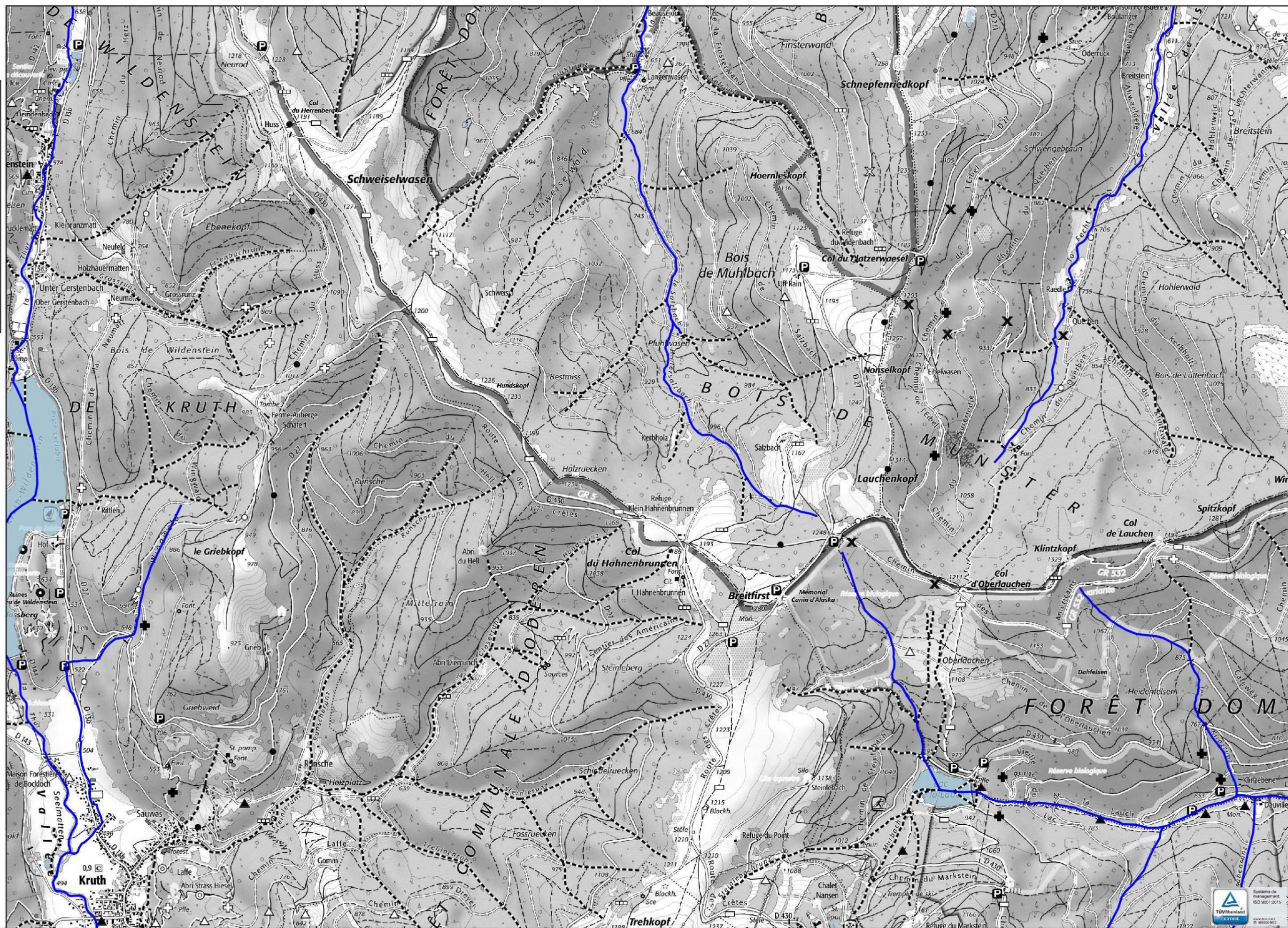


- Légende**
- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
 - Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
 - Canal * (ex non cours d'eau)
 - - - Autre écoulement (ex non cours d'eau)
 - - - Linéaire non prospecté *
 - - - Limite zone de prospection

* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

1:25 000
0,5 1 km

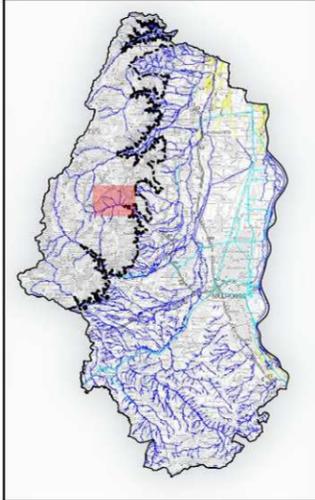
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche
N° 31



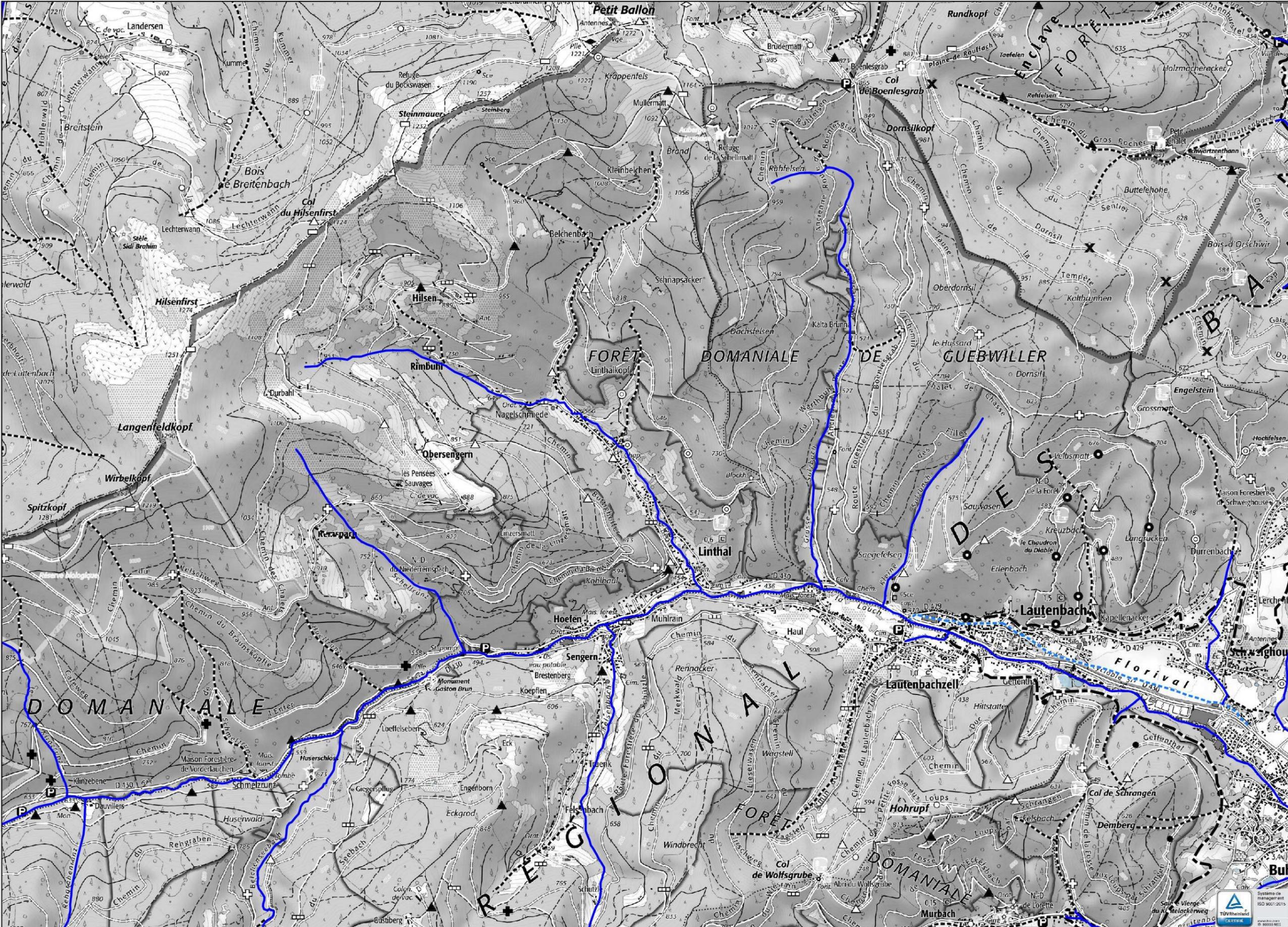
- Légende**
- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
 - Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
 - Canal * (ex non cours d'eau)
 - Autre écoulement (ex non cours d'eau)
 - Linéaire non prospecté *
 - Limite zone de prospection

* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

1:25 000
0,5 1 km



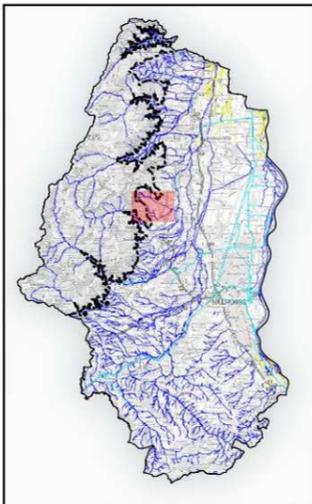
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT-RHIN

Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche
N° 32



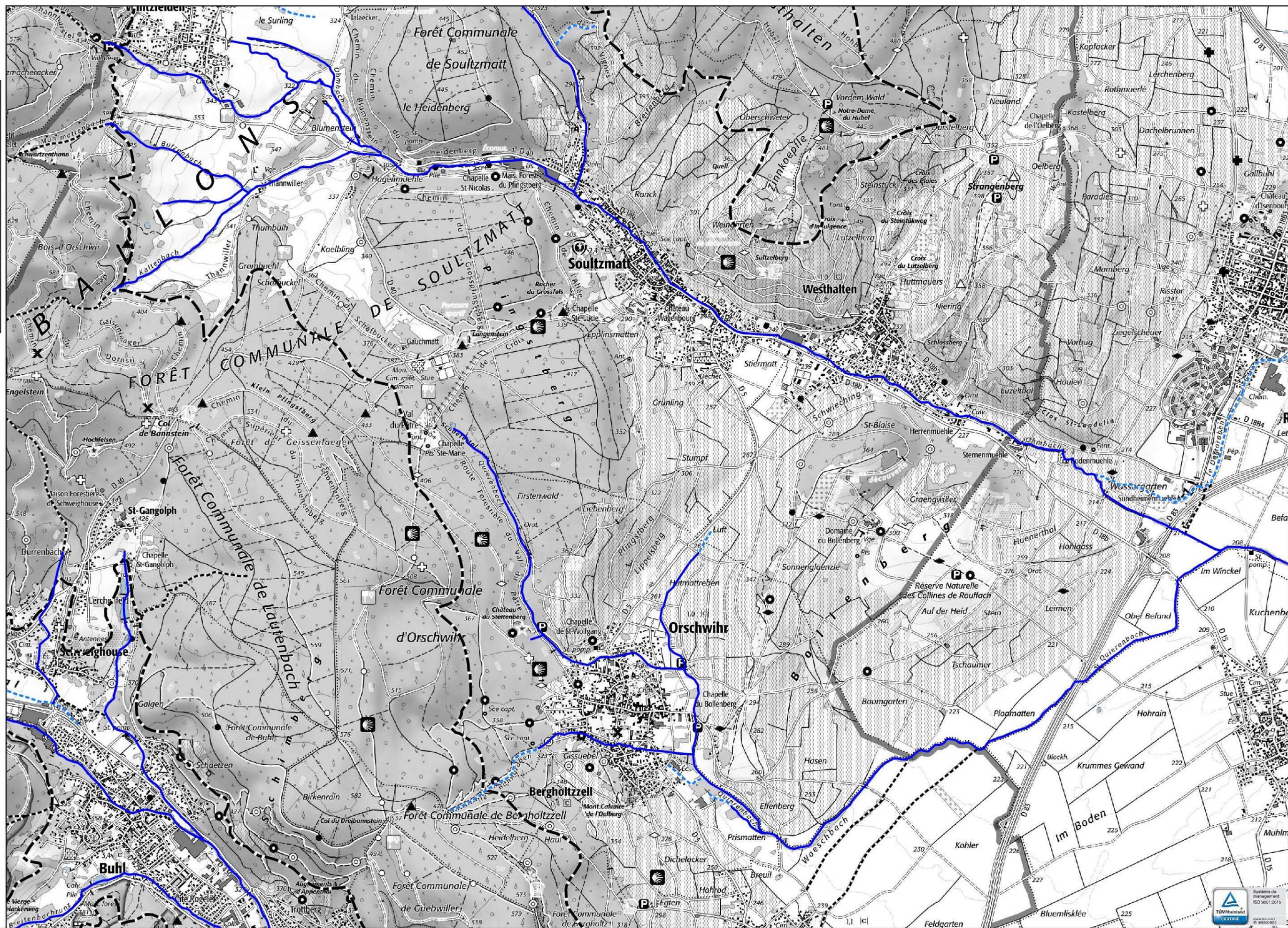
Légende

- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
- Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
- Canal * (ex non cours d'eau)
- Autre écoulement (ex non cours d'eau)
- Linéaire non prospecté *
- Limite zone de prospection

* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

1:25 000
0,5 1 km

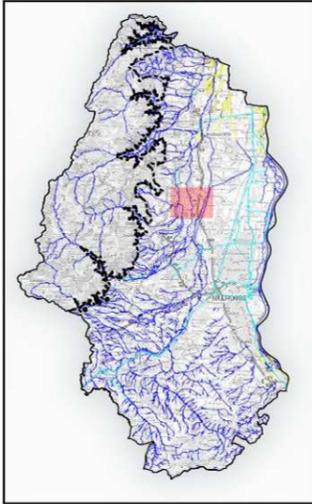
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

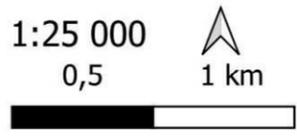
Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche
N° 33

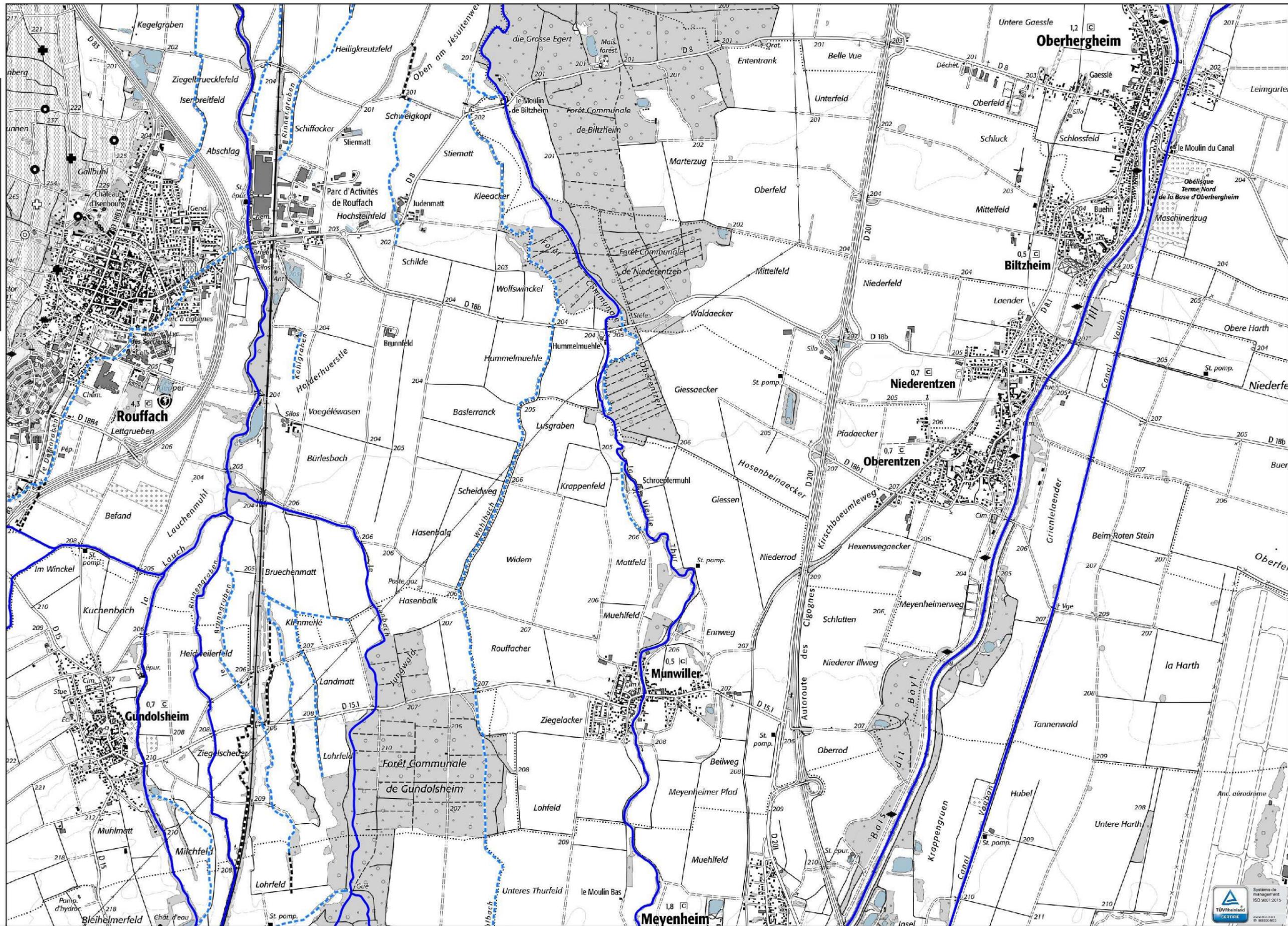


- Légende**
- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
 - Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
 - Canal * (ex non cours d'eau)
 - Autre écoulement (ex non cours d'eau)
 - Linéaire non prospecté *
 - Limite zone de prospection

* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)



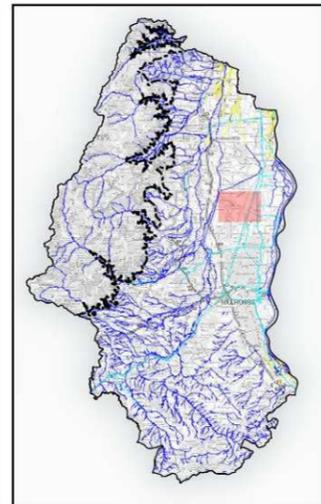
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche
N° 34



- Légende**
- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
 - Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
 - Canal * (ex non cours d'eau)
 - - - Autre écoulement (ex non cours d'eau)
 - - - Linéaire non prospecté *
 - - - Limite zone de prospection

* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

1:25 000
0,5 1 km

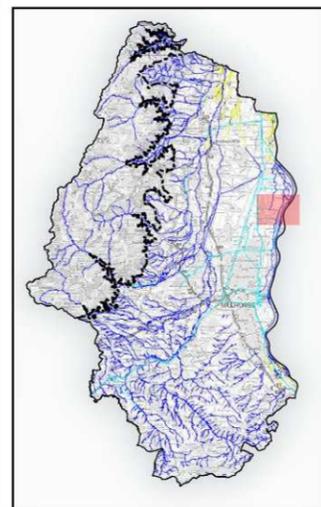
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche
N° 35

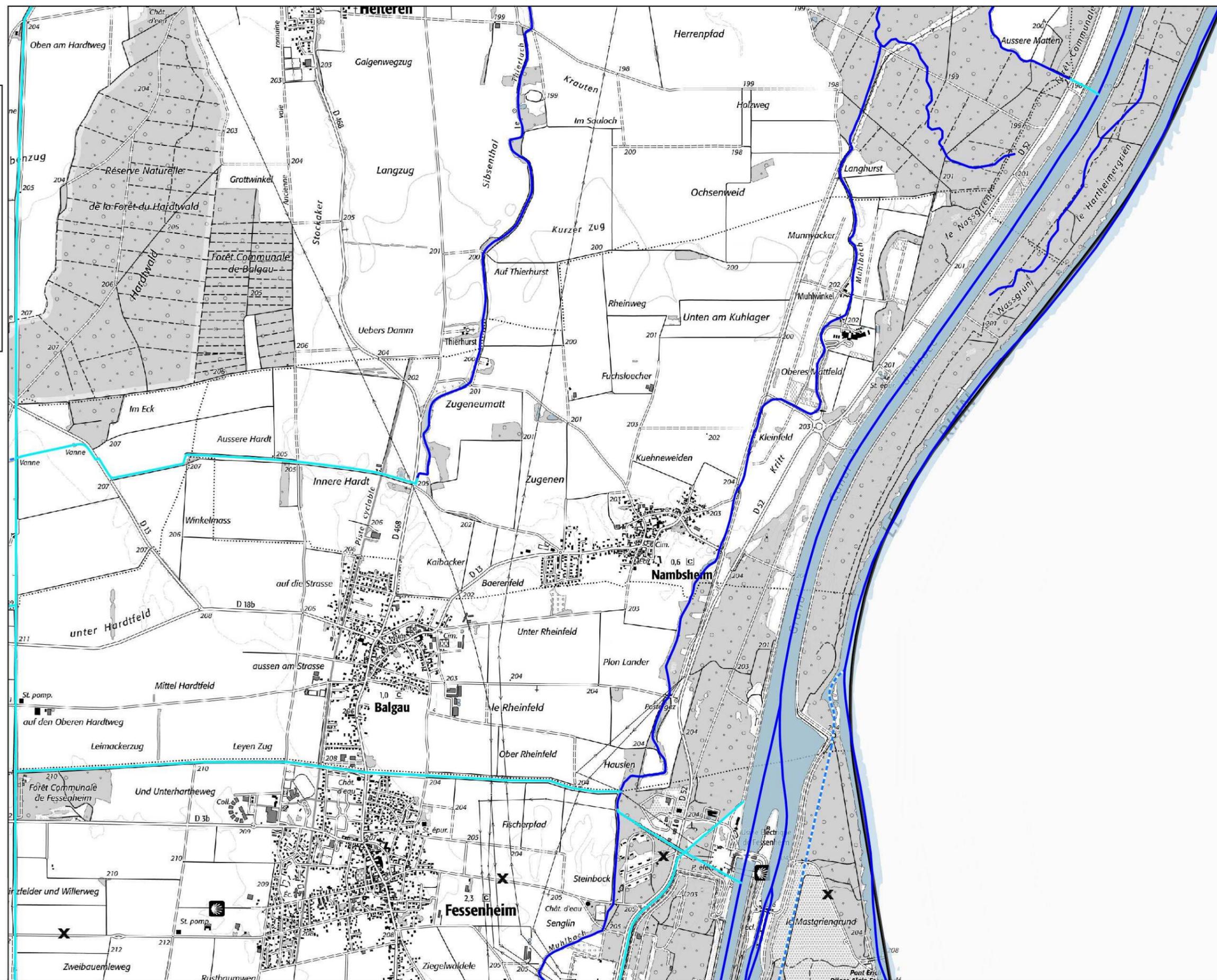


- Légende**
- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
 - Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
 - Canal * (ex non cours d'eau)
 - Autre écoulement (ex non cours d'eau)
 - Linéaire non prospecté *
 - Limite zone de prospection

* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

1:25 000
0,5 1 km

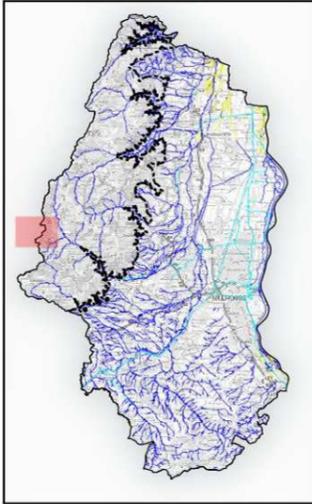
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche
N° 36



- Légende**
- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
 - Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
 - Canal * (ex non cours d'eau)
 - Autre écoulement (ex non cours d'eau)
 - Linéaire non prospecté *
 - Limite zone de prospection

* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)



Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023

